



Documents à fournir :

Afin que votre ou vos enfants puissent être inscrits à l'un des services proposés par la Commune de Sury-le-Comtal, il faut impérativement fournir :

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF) ;
- Photocopie du carnet de vaccinations à jour de l'enfant ;
- Photocopie du livret de famille ;
- Attestation CAF portant votre numéro allocataire ainsi que le coefficient familial du mois d'octobre 2019
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif ;
- Pour les allocataires MSA, les familles du régime général non allocataires CAF
- Attestation d'assurance responsabilité civile et extra-scolaire (individuel accident corporel) 2020-2021 ;
- Fiche de renseignements – Année scolaire 2020-2021 dûment remplie et signée par les parents ;
- En cas de paiement des factures par prélèvement bancaire fournir :
 - Le mandat de prélèvement SEPA joint à la fiche de renseignements
 - Un relevé d'identité bancaire ou postal

Tout dossier incomplet empêchera la prise en compte de l'(des) inscription(s)

